



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

1545 KPP

7/5/58

ATA

*Mi celine Jean
et m remettre tout Buremba
naci*

TRANSIS copie pour information à
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
- Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.
- Messieurs les Conseillers T.P. de
Résidence (DEUX)

- Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

**KISENYI BURURI
RUMBA ROYIGI
KIBUYE**

- Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant, Chef de Poste de et à GITARANA
- Monsieur VAN DYCK, Conseiller T.P. de Résidence à KITEGA.
- Monsieur SCHOLL, Sous-chef de Chantier des Travaux Publics à USUMBURA.
- Monsieur VERCAEREN, Surveillant des Travaux Publics à USUMBURA.
- Monsieur DEVIGNEZ, Surveillant des Travaux Publics à KIGALI.

Monsieur le Fonctionnaire-dirigeant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire d'un "Aide-mémoire à l'usage des agents de l'Administration désignés en qualité de Fonctionnaire-dirigeant des travaux exécutés à l'entreprise". Ce document simplifiera votre tâche de contrôle de l'entreprise pour le compte de l'Etat
Construction de 2 habitations pour personnel auxiliaire (C.A.C.)

pour laquelle vous avez été désigné en qualité de fonctionnaire dirigeant.

Les buts principaux de cet aide-mémoire sont les suivants :

- 1°) systématiser les opérations de contrôle et permettre ainsi un gain considérable de temps -
- 2°) décrire les opérations de contrôle, qui, lorsqu'elles sont effectuées en temps opportun, garantissent la bonne exécution des travaux.

.../...

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro. — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

- 3°) permettre au Conseiller technique et aux agents du Service des Travaux Publics de se rendre compte des opérations de contrôle que vous leur réservez en vertu de leur compétence technique.
- 4°) faire connaître au Conseiller technique les opérations de contrôle pour lesquelles vous demandez son intervention.

Pratiquement les mesures suivantes sont à prendre :

- 1°) verser au dossier de chaque entreprise un exemplaire de l'aide-mémoire qui sera tenu à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- 2°) les agents de la Direction des Travaux Publics ou le Conseiller technique, lors de leur passage sur le chantier que vous surveillez, examineront cet aide-mémoire et vous aideront éventuellement à le compléter.
- 3°) après réception provisoire de l'entreprise, ce document sera retourné à la Direction Provinciale des Travaux Publics qui le gardera dans ses archives.

renvoyé par lettre n° 2.382/TP. du 26/7/61

LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

Sé/: Jean-Paul HARROY.

POUR EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE
LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHEUFELE.,

